

## Pour la deuxième année consécutive, l'Assemblée Générale a voté la distribution d'un dividende de 0,24 € par action

**Paris, le 16 juin 2016** : Les actionnaires de Turenne Investissement se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, le mardi 7 juin 2016 à 10h00, au Cercle de l'Union Interallié, 33 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

L'Assemblée Générale a en particulier approuvé :

- la modification de la dénomination sociale de la société pour adopter celle de « Altur Investissement » ;
- la distribution d'un dividende de 0,24 € par action au titre de l'exercice 2015, qui serait détaché le 21 juin 2016 et mis en paiement à partir du 23 juin 2016.

### **François Lombard, gérant de Turenne Investissement, déclare :**

*« Notre ambition est de nous imposer comme un acteur indépendant du private equity coté en France, dégageant des performances régulières. Nous sommes heureux de proposer, pour la deuxième année consécutive, la distribution d'un dividende de 0,24 € par action, procurant un rendement de 5%. Cette décision confirme une nouvelle fois notre volonté de renforcer notre politique de retour aux actionnaires, que nous souhaitons inscrire dans la durée. »*

21 actionnaires étaient présents, représentés ou votaient par correspondance. Ils possédaient ensemble 1 963 666 actions, soit 47,32 % des titres ayant droit de vote et représentaient 1 963 666 voix (sur un total de 4 149 952). Toutes les résolutions proposées ont été adoptées, à l'exception de la douzième qui a été rejetée, conformément à la recommandation du Conseil de Surveillance.

Les résultats détaillés des votes par résolution et les informations relatives à cette Assemblée Générale sont disponibles sur le site internet de la société [www.turenne-investissement.com](http://www.turenne-investissement.com), rubrique « Assemblée Générale ».

### **Turenne Investissement devient Altur Investissement**

Aux termes de la treizième résolution de l'Assemblée Générale, les actionnaires de Turenne Investissement ont approuvé le changement de dénomination sociale de la société, désormais baptisée Altur Investissement. La nouvelle identité visuelle de la société sera dévoilée prochainement.



## **Versement d'un dividende**

A l'issue d'un exercice 2015 de nouveau bénéficiaire, l'Assemblée Générale de Turenne Investissement a approuvé, comme l'an dernier, le versement d'un dividende de 0,24 € par action en numéraire au titre de l'exercice 2015.

Sur la base du cours de clôture de l'action Turenne Investissement du 15 juin 2016 (4,64 €), ce dividende procure ainsi un rendement de 5%. Ce dividende serait détaché le 21 juin 2016 et mis en paiement à partir du 23 juin 2016.

## **Point sur le premier semestre et perspectives 2016**

En avril 2016, Turenne Investissement a réalisé la cession de sa participation dans Solem et a réinvesti 1 million d'euros aux côtés de MBO Partenaires au cours d'une nouvelle opération. Cette société basée en périphérie de Montpellier conçoit et produit des solutions électroniques destinées à l'irrigation domestique, à la téléassistance et au « smart-city ». Employant 90 collaborateurs, elle a réalisé 11 M€ de chiffre d'affaires en 2015.

Turenne Investissement compte continuer de profiter de sa trésorerie disponible pour poursuivre l'accompagnement du développement d'entreprises de croissance tout en renforçant son portefeuille de participations.

Par ailleurs, Turenne Investissement souhaite réaliser plusieurs cessions de sociétés en portefeuille, afin d'extérioriser une partie de la valeur créée et poursuivre la politique de retour aux actionnaires.

## **Prochaines publications :**

- 28 juillet 2016 : ANR au 30 juin 2016
- 29 septembre 2016 : Résultats au 30 juin 2016
- 27 octobre 2016 : ANR au 30 septembre 2016

## **A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT**

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la distribution spécialisée, l'industrie innovante, les services et la santé.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

## Composition du portefeuille

Les actifs financiers de Turenne Investissement sont répartis au sein de 18 sociétés et 1 FCPR dans des secteurs stratégiques :

### Santé :

- *Bien à la Maison*, un des acteurs leaders français indépendants de l'aide à domicile ;
- *Aston Medical*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix (Dedienne Santé, Serf et Global D)*, nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genou et kits ancillaires) grâce à la reprise des actifs de la société Tekka ;
- *Clinidev*, hospitalisation à domicile ;
- FCPR Capital Santé I, FCPR géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

### Services externalisés :

- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Globe Diffusion*, spécialiste du marketing terrain ;
- *Log-S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail ;

### Distribution spécialisée :

- *Carven*, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- *Alvène* : leader français de la fabrication et commercialisation des hottes et plafonds filtrants pour cuisine ;
- *Solem*, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;
- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount.

### Industrie :

- *Cepane/Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle)*, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage.
- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation.
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam et Mec ;

### Hôtellerie :

- *Novotel Nancy Ouest*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercury Metz centre*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercury Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres.

## Contacts

### **Turenne Investissement**

François Lombard  
Mathilde Graffin  
Gérant  
Tél. : 01 53 43 03 03

### **ACTUS finance & communication**

Jean-Michel Marmillon  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 73  
[jmmarmillon@actus.fr](mailto:jmmarmillon@actus.fr)

### **ACTUS finance & communication**

Caroline Lesage  
Relations Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 79  
[clesage@actus.fr](mailto:clesage@actus.fr)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion ) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.